

L'Echo de la Robertsau

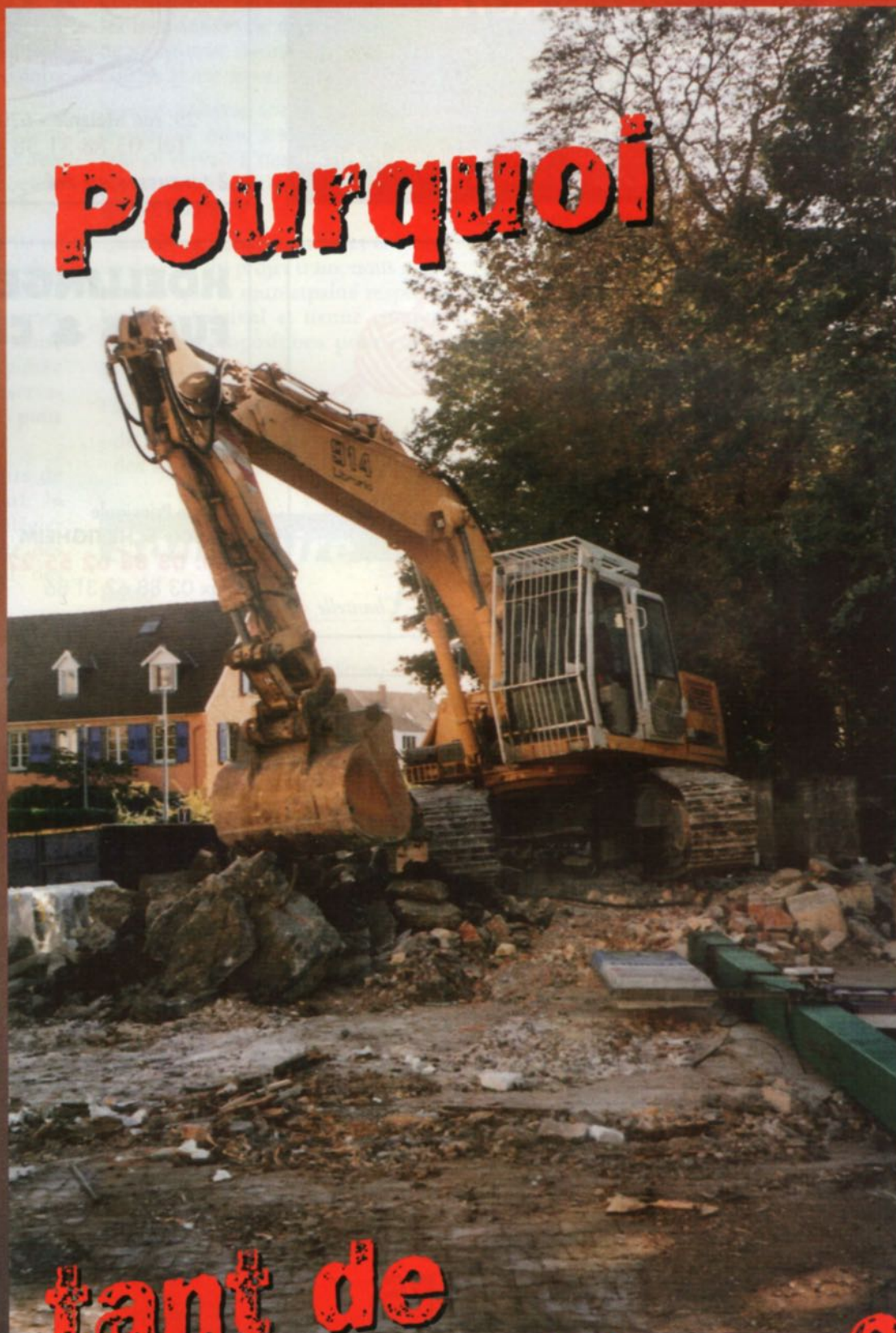
S'LAÜCHBLÄTTTEL



L'Echo

Association pour la Défense
des Intérêts de la Robertsau

NOVEMBRE 2004 N° 216



Pourquoi tant de précipitation...?

*Partageons
l'amour du bon pain...*



**Artisan Boulanger
Lionel ROTH**
Douceurs Salées Sucrées

Du lundi au vendredi de 5h15 à 19h15
Samedi de 5h15 à 13h - Fermé le dimanche

181, route de la Wantzenau - 67000 Strasbourg-Robertsau
Tél./fax: 03 88 31 03 75

Danie DOUADIC

Serge KNAPP



29, rue Mélanie - 67000 Strasbourg-Robertsau
Tél. 03 88 31 38 10 - Fax 03 88 45 48 66

2 terrasses en été

Fermé dimanche et lundi

Chryslaine

92, route de La Wantzenau
67000 STRASBOURG - ROBERTSAU
Tél. 03 88 31 63 42



- Lingerie de Jour et de Nuit, homme et femme
- Collants
- Chaussettes
- Laines Anny Blatt - Bouton d'Or
- Pulls fait sur mesure
- Sloggi homme et femme
- Calida - Triumph
- Barbara
- Nouveau**
- Lejaby - Chantelle

**HOELLINGER
FUCHS & Cie**



8a rue Principale
67300 SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 62 55 22
Fax 03 88 62 31 86

**COUVERTURE
ZINGUERIE
SANITAIRE
CHAUFFAGE**



**L'auberge
Illbourg**

*...vous propose dans un
cadre idyllique au bord de l'Ill*

A midi, plat du jour carte traditionnelle

Le soir, spécialités alsaciennes

- Tartes flambées au feu de bois
- Filets de carpes frits
- Desserts faits maison et d'autres plats savoureux
- Salle pour banquets, réceptions, mariages
- Terrasse, parking assuré

355, route de La Wantzenau • STRASBOURG - ROBERTSAU
Téléphone 03 88 31 48 93

CABINET IMMOBILIER

Pierre Scheuer

SYNDIC • GERANCES
LOCATIVES • ACHATS • VENTES

ESTIMATIONS IMMOBILIÈRES

Garantie « Loyers impayés »

36, rue Bœcklin - 67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 31 62 72 - Fax 03 88 41 84 82



35, rue Boecklin
67000 STRASBOURG-ROBERTSAU
Tél.: 03 88 31 48 34



Vos **loisirs**
et tous
les **sports**
à
votre **vue**

OPTICIENS

Maurice Frères

vous satisfaire, tout est là
CONSEIL EN AUDITION

96, rue Bœcklin
67000 Strasbourg
Robertsau
Tél. 03 88 31 65 24

Les leçons d'un jugement

Par le jugement du 19 octobre 2004 le tribunal administratif de Strasbourg a annulé dans sa totalité l'arrêté préfectoral d'utilité publique concernant les extensions du tramway.

Nous analysons ce jugement tout d'abord comme un message aux élus, aux institutions et à la société civile.

Aux élus pour leur signifier qu'ils ne peuvent se contenter lors de l'élaboration d'un grand projet d'un alibi de concertation consistant à informer à consulter. Qu'il est nécessaire d'instaurer un véritable débat public et de prendre en compte les observations et contre-propositions pour aboutir à un consensus.

Aux commissaires enquêteurs de respecter scrupuleusement la déontologie qui est de privilégier l'analyse et la prise en compte des observations des citoyens et des associations.

Aux associations d'être moins timorées et d'utiliser toutes les procédures mises à leur disposition.

L'Echo de la Robertsau
N° 216 novembre 2004

Bulletin trimestriel publié par l'Association de Défense des Intérêts de la Robertsau. Association agréée par arrêté préfectoral du 24.8.84 pour la défense de la nature, de l'environnement et du cadre de vie.

Directeur de la publication:
René Hampé: 03 88 31 39 80

Mise en page - Impression:
Pointillés - Hoenheim

Tirage: 10 000 exemplaires
Dépôt légal: 4^e trimestre 2004

L'Echo est financé par les annonceurs et adhérents.
78, rue du Docteur François
67000 STRASBOURG

Nous remercions nos annonceurs qui par leur confiance renouvelée assurent la pérennité de l'Echo et la diffusion de nos informations.

L'Echo encourage ses lecteurs à soutenir le commerce de proximité: les commerçants et artisans de la Robertsau.

Aux habitants citoyens de ne pas désespérer et d'avoir confiance dans les institutions de notre république, de s'exprimer davantage et de participer à la vie associative.

Nous avons trop souvent entendu de la part de bien des habitants «que cela ne servait à rien et que de toute façon la municipalité faisait ce qu'elle voulait.»

Quand aux conséquences et la suite du devenir du projet tram, nous souhaitons que la municipalité respecte l'avis du tribunal et tienne compte des contre-propositions pour corriger le projet.

Par ailleurs il faut cesser :

- de mettre en cause l'indépendance des associations, elles sont compo-

sées d'hommes et de femmes libres, non inféodés ou manipulés

- de leur imputer la responsabilité de la situation créée alors qu'elle incombe à la municipalité et à la commission d'enquête qui ont systématiquement rejeté les observations de nombreux citoyens et associations.

- de nous accuser de défendre des intérêts particuliers alors que nos contre-propositions visent à desservir le plus grand nombre d'habitants par le tramway et de limiter les nuisances du trafic automobile. Personne n'a le monopole de l'intérêt général.

René Hampé
Président de l'ADIR

Sommaire

Edito p. 3

Tram
Commission d'enquête publique -
Recours en excès de pouvoir
Chronologie des derniers événements p. 5-6-7

Environnement p. 9

Démocratie participative
Conseil de quartier: une pantalonnade
Voies routières
et La Robertsau p. 11-12

Vie associative
Concert de musique de chambre
L'Escale
Alsace Culture et Patrimoine p. 13-14

S O U S C R I P T I O N

L'ADIR est une association indépendante; ce sont les adhérents et les annonceurs qui en sont les financeurs.

Le recours auprès du tribunal administratif de Strasbourg a été assuré par nos propres moyens.

La CUS a fait appel auprès de la Cour d'Appel de Nancy.

Pour plaider devant cette cour, nous devons obligatoirement faire appel à un avocat spécialisé.

Nous avons besoin de votre soutien, même modeste.

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

Téléphone Courriel

Participe pour Euro à la campagne de souscription de l'ADIR.

Un reçu fiscal
vous sera adressé.

SIGNATURE

L'ADIR a ouvert son site internet :
www.adir.fr.st

Bulletin réponse à retourner à: ADIR 78, rue du Docteur François 67000 STRASBOURG

Pour prendre une part active à la vie de notre quartier, adhérez à l'ADIR. Cotisation annuelle: 15 €



31 rue Mélanie

La maison des idées. Cadeaux, déco, meuble, jardin, artisanat d'art
31, rue Mélanie - La Robertsau - 03.88.41.97.86

ESPACE BEAUTE AMBRE



Maria Galland
l'exigence beauté PARIS

*Tous soins
visage et corps*
"LA PHYTO"

**50% sur
votre 1^{er} soin***

*Sauf maquillage permanent

55, av. de la Forêt-Noire STRASBOURG - 03.88.61.90.12

forme-vitalité

WWW.FORME-VITALITE.COM



**Contrôlez votre poids
Améliorez votre forme
Augmentez votre énergie**

*Programme nutritionnel entièrement naturel
avec votre coach personnel*

Marie-Louise
Distributeur Indépendant à la Robertsau
03 88 31 48 67
www.forme-vitalite.com

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

**Chauffage électrique
Climatisation
Alarme**

DROELLER-SCHEER

64, route de La Wantzenau
67000 STRASBOURG-ROBERTSAU
☎ 03 88 31 36 11
Télécopie : 03 88 31 02 65

Roc en Stock centre d'escalade ouvert toute l'année.
Initiation, perfectionnement, compétition. 03 88 79 11 70

La montagne est en ville



- 1000 m² d'escalade à Strasbourg
- 200 itinéraires, tous profils, toutes difficultés

> LA RÉFÉRENCE GRIMPE EN ALSACE

Spécial Robertsau

12€
au lieu de ~~24€~~

**Le forfait découverte
à moitié prix !**

FORFAIT DÉCOUVERTE :

2 cours d'escalade tout compris
(entrées, matériel et moniteur)
pour **12 €** sur présentation de ce bon.

Réservation obligatoire au 03 88 79 11 70

Offre valable jusqu'au 31/12/04



ROC EN STOCK - salle d'escalade
25 rue du Mal Lefebvre - 67100 Strasbourg
03 88 79 11 70
- arrêt tram Couffignal -

Le projet tramway - Commission d'enquête publique - Recours en excès de pouvoir



Rarement enquête publique d'importance ne se conclue sans quelques réserves. Jamais la commission d'enquête ne se permet de porter un jugement sur les personnes morales ou physiques qui viennent donner leur avis.

L'avis motivé de la Commission d'enquête publique sur le projet d'extension du tramway à Strasbourg est ainsi une première.

Dès le début des opérations, le ton est donné. Lors de la première réunion publique, le Président exprime d'emblée son opinion favorable au tracé, notamment car il dessert les instances européennes. Première erreur. Un arrêt récent (mars 2004) de la Cour Administrative d'Appel de Nancy précise que les commissaires enquêteurs doivent être impartiaux.

Ortant la suite de l'enquête semble encourageante. Le Président qui reçoit les associations à leur demande, en présence des autres membres de la commission, les encourage à réunir des observations avec noms et adresses des signataires. Il écoute les arguments présentés, essayant de montrer, sans que personne ne le lui demande, son indépendance politique. Encouragés par l'ambiance, les associations espèrent pouvoir peser sur les observations que le rapport ne manquera pas de retenir. Dans plusieurs quartiers touchés par le projet, près de 10 000 signatures sont rassemblées critiquant peu ou prou le tracé et les mesures d'accompagnement.

Grande surprise lors de la publication de l'avis motivé. Le projet ne fait l'objet d'aucune réserve, seules 5 recommandations sont énoncées. Des indiscretions laissent filtrer le mécontentement de certains membres de la commission qui acceptent mal l'autorité dictatoriale du Président. Celle-ci relève d'une partialité qu'il est nécessaire de souligner. Relevons quelques écrits :

La commission a regretté la subjectivité entachant un grand nombre d'interventions, lesquelles traduisent une méconnaissance profonde du dossier... et semblent refléter un positionnement a priori... On ne saurait mieux présenter la position du Président lui-même.

A la Robertsau "seules 3 personnes au total se sont déclarées formellement opposées au tramway" "un nombre important de personnes qui se sont convaincus ou laissent convaincre... pour certains de ne pas faciliter les choses à la municipalité..." A la Robertsau 1334 signatures demandant l'abandon du projet d'arrivée du tramway via le Wacken et l'abandon du boulevard Nord... mais il faut noter que 8 personnes ont protesté contre les conditions de recueil des signatures...

La commission constate pour le regretter, que la défense d'intérêts partisans a revêtu trop souvent, y compris de la part d'associations la forme d'affirmations critiques aussi péremptoires que gratuites...

Qui peut encore croire à l'impartialité de la commission ? Cette situation est encore soulignée par l'acceptation sans aucun esprit critique des réponses apportées par la CUS. Sur ce point l'avis motivé n'est qu'un copié - collé du dossier des réponses de la CUS.

Fort de ce constat plusieurs associations, dont l'ADIR, ont déposé chacune un recours en excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg. Ces recours reposent sur différents points :

- la concertation a été faussée par l'évolution du projet pendant la période de concertation, notamment à Neudorf, et des présentations incomplètes. Pour la Robertsau la CUS a chargé dès le 29.06.2001 le cabinet TTK d'une étude devant répondre à la question "quelle desserte de type tramway convient-il d'envisager, via le Blvd de Dresde et/ou l'axe Leblois - Marne". Où sont les conclusions de cette étude ? Elles devraient figurer au dossier d'enquête, mais elles n'ont pas été communiquées.
- Le budget de réalisation a été présenté de manière fallacieuse. Outre qu'il prévoit 70 M de subventions de l'Etat, qui à la date de l'enquête avait déjà annoncé son désengagement, les chiffres estimatifs pour les ouvrages d'art ne sont pas réalistes. Madame le Maire a d'ailleurs reconnu implicitement cette situation, puisqu'elle prévoit une multiplication par 7 de la dette de la Ville d'ici la fin de son mandat.
- Les études d'impact sont insuffisantes. La création du pont du Danube, la démolition - reconstruction du pont Churchill ne sont pas pris en compte. Les impacts de la transformation de la Route du Rhin sur les transferts de circulation ne sont pas abordés. C'est d'ailleurs principalement cette absence d'étude de circulation et d'impact qui a motivé le juge du Tribunal Administratif qui par référé a ordonné l'arrêt des travaux des lignes C et D du tram.
- Tout laisse à penser qu'en raison des embouteillages permanents créés par un carrefour à niveau où se croiseront 3 lignes de Tramway, 26000 véhicules/jour du pont et les 48000 véhicules/jour de la RN 4, une partie du trafic notamment vers le Port aux Pétroles, le terminal colis lourds en

construction (400 camions/jour prévus) et vers l'Allemagne se reportera sur un itinéraire, autoroute, rue du Wacken, boulevard nord, port autonome, Pont de l'Europe. La municipalité ne fait pas mystère de ses études actuelles en vue de dévier le flot de véhicules allant et venant du nord vers l'Allemagne sur un nouvel itinéraire à créer. Celui-ci ne peut que passer par la Robertsau.

- L'entrée sud de la Robertsau se verra ainsi elle aussi congestionnée et bénéficiera du bruit et des gaz d'échappement.
- L'état des lieux, faune, flore, qualité de l'air de l'île du Wacken est inexistant. Pourtant cette zone sera traversée par un boulevard à 4 voies supportant entre 15 000 véhicules/jour (estimation CUS) et le double selon toute vraisemblance. Sans impact pour les utilisateurs des installations sportives et de loisirs d'après les responsables de la CUS...

D'autres arguments pertinents sont présentés par chaque association concernant son propre quartier. Monsieur le préfet en déclarant le projet d'utilité publique n'a visiblement pas examiné avec suffisamment de soin ses conséquences néfastes pour la population strasbourgeoise. L'immense majorité des habitants souhaite le développement du tramway, mais pas au prix de l'accroissement de la circulation automobile, de la suppression d'espaces verts, de l'accroissement de la pollution et des nuisances.

C'est maintenant à la Justice de dire droit, le référé n'est qu'une première étape. Les jugements à venir sur le fond, 5 recours déposés, et en appel donneront certainement lieu à d'autres débats.

Jean Daniel Braun

Depuis l'écriture de ces quelques mots, le tribunal administratif a annulé la DUP. Il faut noter que les raisons de cette décision sont de deux ordres :

- "insuffisances substantielles" des études d'impact, notamment relatives à la circulation et à la suppression des espaces verts et sportifs à la Robertsau
- l'enquête publique "remet en cause la légitimité de l'intervention de certaines associations, ne répond pas de façon circonstanciée aux observations, mais se borne à reprendre, sans les discuter les réponses apportées par le maître d'ouvrage" et de ce fait ne répond pas aux exigences de la loi.

BOULANGERIE
PÂTISSERIE

ECKERT

91, RUE BÖCKLIN
67000 STRASBOURG
ROBERTSAU

Tél. 03 88 31 05 56

Coiffure

Claude WAGNER

FEMININ - MASCULIN

94, rue Böcklin - Tél. 03 88 31 03 03
26, rue de l'Ill - Tél. 03 88 31 13 89

67000 - STRASBOURG
ROBERTSAU

GARAGE

TOSCANO

Réparations toutes marques

Vidange

Service rapide sans R.D.V.
Vente de voitures

19, Sentier de l'Aubépine
67000 STRASBOURG
ROBERTSAU

Tél. 03 88 31 15 32

La qualité de ville n'est-elle pas plus importante que le "style de ville"?

- ➔ Un transport en commun réfléchi et concerté
- ➔ Moins de circulation automobile
- ➔ Moins de pollution atmosphérique
- ➔ Moins d'effet de serre

Ici on a coupé
l'île du Wacken en deux
et amputé
des terrains de sport



Ici on a démoli des pavillons d'exposition
pour faire place à la liaison routière
du boulevard nord



Ici on a supprimé
des jardins familiaux



Ici on a rasé une jardinerie
pour en faire un parking



Ici on a supprimé
un commerce
de proximité
et on va saccager
une partie du parc
du Kayersguth



ISSLER CONDAMNÉ À ÉVACUER LES LIEUX



Le 13 juillet le juge des référés du tribunal de grande instance de Strasbourg a condamné la société jardins Issler à évacuer l'ensemble des terrains et locaux qu'elle occupe depuis plus de 40 ans, en considérant que la durée de l'occupation est sans effet sur le caractère précaire du contrat des lors que l'occupant était averti de la révocabilité annuelle de la convention signée entre la Ville de Strasbourg et la société.

Le bras de fer entre la Ville et cette société est arrivé à terme le 20 août, la ville ayant fait appliquer la décision de justice. Ces terrains tombent dans l'emprise du chantier du tramway pour faire place à un parking relais. On se souvient que l'ADIR, dans le cadre de l'enquête publique, s'est opposée à la création de ce parking.

SUSPENSION DES TRAVAUX

Le 6 août, le juge des référés a ordonné la suspension des travaux d'extension du réseau du tramway au Neudorf suite à une requête en référé déposée le 27 juillet par deux associations neudorfoises L'ARSOKE ET CJJR qui demandaient la suspension de l'exécution de l'arrêté du premier avril par lequel le préfet déclarait d'utilité publique l'extension du réseau.

Dans ces considérations le juge rappelle "que les arguments et inconvénients de travaux doivent être formalisés d'une façon précise dans une étude d'impact. Or cette étude d'impact ne contient aucun exposé des avantages et inconvénients en terme de coûts justifiant le choix de la destruction du viaduc (pont Churchill) pour construire, entre autres, un nouveau pont à niveau et réaliser quatre carrefours régulés dont l'un d'entre eux sera situé en intersection avec la RN 4 qui supporte un trafic important." De plus le juge constate "l'absence d'une étude d'impact provisoire de travaux, une analyse précise détaillée et réaliste des effets de la nouvelle configuration urbaine sur la modification des comportements de la circulation routière à court et à moyen termes sur les niveaux sonores, sur la gêne ou le bénéfice attendu pour les riverains et les usagers des voies de transport publics." Enfin le juge souligne le caractère très sommaire de l'analyse des effets de la liaison Orbey-Canonniers sur son environnement naturel urbain pour conclure que "tout cela apparaît de nature à créer un doute sérieux quant à la légalité d'utilité publique attaquée".



Il s'agit là de la prise en compte d'arguments déposés par des associations et de citoyens dans le cadre de l'enquête publique et repris par la suite par le collectif "Sauvons le pont Churchill". Le jugement sur le fond devant intervenir début octobre.

Rappelons que dans cette affaire l'ADIR a déposé un recours pour abus de pouvoir concernant l'arrêté d'utilité publique.

SUBVENTION AMPUTÉE

Lors de l'inauguration de la foire de Strasbourg le ministre Gilles de Robien a tiré un trait définitif sur la subvention du tram par l'Etat, qui passe de 69 millions de d'euros à 15 millions d'euros. La morale de l'histoire : il ne faut jamais engager une dépense publique sans avoir la certitude de son financement.

LE TRAM AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Le tribunal administratif de Strasbourg a entendu, le 1^{er} octobre, les différentes parties aux litiges concernant l'extension du tramway et des mesures d'accompagnement.

Le commissaire de gouvernement s'est prononcé pour l'annulation de la déclaration d'utilité publique eu égard à l'insuffisance de l'étude d'impact.

Après les plaidoiries des requérants (ARSOKE, CJJR, OPALÉ, ADIR) et des défendeurs (CUS et préfet) le commissaire du gouvernement a donné son avis : "En tout état de cause, nous vous avons proposé l'annulation de la déclaration d'utilité publique dans sa totalité ou pour partie pour une question de légalité externe, eu égard à l'insuffisance de l'étude d'impact, une telle insuffisance constituant un vice substantiel entachant l'illégalité de l'ensemble de la procédure". Le commissaire du gouvernement a plus particulièrement relevé deux opérations : "eu égard à leur importance tant en terme de coût qu'en ce qui concerne leurs conséquences à attendre sur l'environnement..."

Concernant la démolition reconstruction du pont Winston Churchill, il estime que : "la CUS a sous-estimé les difficultés susceptibles de se poser à cet endroit..." "Le projet comportant des effets importants sur le trafic routier, l'étude d'impact devait comporter une étude correcte et complète de ces effets, lesquels ont ici au mieux été abordés."

Concernant la liaison routière Orbey-Canonniers, il estime que : "L'étude d'impact semble sur ce point encore insuffisante".

Concernant la Robertsau et le boulevard nord, il considère que : "les insuffisances redeviennent la caractérisées, la suppression des espaces sportifs notamment ne faisant l'objet d'aucune étude."

Concernant l'enquête publique, une partialité lui semble "pas vraiment éloignée de la réalité" "les pièces du dossier reflétant plutôt la recherche de fin de non-recevoir aux observations du public qu'une volonté d'analyse et de prise en compte de celles-ci".

Concernant le tracé, il évoque "l'existence possible d'une erreur manifeste d'appréciation dans le choix du tracé" "on peut se poser la question de savoir pourquoi le prolongement du tram n'est pas réalisé directement par la route du Polygone au Neudorf".

LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ANNULÉE

Par le jugement prononcé le 19 octobre, le tribunal administratif de Strasbourg décide : "Article 1. L'arrêté du 1^{er} avril 2004 par lequel le préfet du Bas-Rhin a déclaré d'utilité publique sur le territoire de Strasbourg, Oswald, et Lingolsheim les acquisitions et travaux de construction du prolongement des lignes B, C, D du tramway, de création de la ligne E et de réalisation des opérations d'accompagnement, et a

prononcé la mise en compatibilité des plans d'occupation des sols des dites collectivités, est annulé."

Dans ses considérations, le tribunal rappelle que le contenu de l'étude d'impact doit être en relation avec l'importance des travaux et aménagements projetés avec leurs incidences prévisibles, tant directes qu'indirectes sur l'environnement.

Que s'agissant du projet d'extension, l'étude d'impact "ne fait que décrire la circulation du tramway dans sa nouvelle configuration sans analyser ses effets provisoires, temporaires et permanents sur le transfert de la circulation automobile; qu'en particulier, l'une des opérations les plus importantes du projet, la destruction et reconstruction du pont Churchill qui nécessite trois carrefours régulés dont l'un d'entre eux sera situé en intersection de la RN4, route à fort trafic et à l'heure actuelle saturée en heures de pointe, ne fait l'objet d'aucune étude de son impact sur la circulation et que l'étude réalisée par le cabinet Transitec et l'avis de la commission d'instruction mixte" signalent que ce carrefour "occasionnera très probablement une trombose des véhicules dans le tunnel non ventilé de l'Etoile avec les risques induits pour la sécurité publique et qu'il sera, en l'état actuel du plan global de la circulation de l'agglomération strasbourgeoise, extrêmement difficile d'y remédier même en assurant une régulation très fine des carrefours".

Que par ailleurs "s'agissant des opérations routières dites d'accompagnement," "que l'étude d'impact ne fait que décrire ces nouvelles voies sans analyser les dits effets; qu'en particulier, l'impact de la voie Orbey-Canonniers, qui traverse un ensemble paysager" "ne fait l'objet que d'une présentation superficielle" "que l'étude d'impact n'analyse pas beaucoup plus les conséquences sur la circulation de la construction du boulevard Nord alors qu'il sera, selon les termes mêmes du maître d'ouvrage un élément important du dispositif routier strasbourgeois."

"Qu'il résulte de ce qui précède que cette étude d'impact présente des insuffisances substantielles et, par suite, ne répond pas aux exigences des dispositions du décret du 12 octobre 1977 susvisé."

Que par ailleurs, "il ressort des pièces du dossier que, dans son avis du 3 décembre 2003, la commission d'enquête, qui, par ailleurs met en cause la légitimité de l'intervention de certaines associations, ne répond pas de façon circonstanciée aux observations mais se borne à reprendre, sans les discuter, les réponses apportées par le maître d'ouvrage; qu'elle ne précise en quoi, ni pourquoi, selon son propre point de vue, les observations consignées au registre sont mal fondées et les réponses de la CUS pertinentes; qu'ainsi, en ne faisant que reprendre, dans son avis, les réponses opposées par le maître d'ouvrage aux observations du public, sans les analyser ni les discuter, la commission d'enquête n'a pas rendu un avis motivé répondant aux exigences des dispositions de l'article R.11-14-14 du code de l'expropriation".

"Considérant qu'il résulte de tout ce qui précède que les requérants sont fondés à soutenir, sans qu'il soit besoin de statuer sur les autres moyens des requêtes, que l'arrêté du 1^{er} avril 2004 du préfet du Bas-Rhin, qui a été pris après une procédure irrégulière, est illégal et doit être annulé."

R.H.

LA CUS FAIT APPEL ET LANCE UNE NOUVELLE ENQUÊTE PUBLIQUE

Le 23 octobre, le président de la CUS fait connaître publiquement que la CUS va faire appel et lancer parallèlement une nouvelle enquête publique.



POMPES FUNÈBRES RHÉNANES

ETABLISSEMENT PUBLIC

Les Pompes Funèbres Rhénanes - Etablissement Public - ont été constituées pour réaffirmer la présence du service public dans le domaine funéraire au sein de l'agglomération strasbourgeoise et de la région.

OUVERTURE D'UNE AGENCE
26, rue de l'III à la Robertsau



Quincaillerie Gérard HERR

Successeurs: Ariane Morgenstern
Sébastien Merchez

19, rue Mélanie
67000 Strasbourg-Robertsau

Nouveau

*Petite droguerie
Articles de ménage
Cadeaux*

Tél. 03 88 31 06 08 - Fax 03 88 31 54 22

cuisin'elle

CUISINES
SALLES DE BAINS

La Passion du Beau



PAR NOS SOINS

- Conception
- Réalisation
- Installation

114-116, route de la Wantzenau - Strasbourg-Robertsau
Tél. 03 88 41 88 62



CAVAVIN

Le Bon Conseil
à la Robertsau

- Coffrets cadeaux personnalisés
- Livraisons
- Expéditions

Nous vous proposons
une large gamme de VINS FRANÇAIS
ET DU MONDE...

Champagnes - Whiskies - Digestifs

**NOUVEAU: grand choix
d'accessoires du vin**

111, route de la Wantzenau - Strasbourg-Robertsau
Tél. 03 88 31 28 02 - Fax. 03 88 31 36 75



TOUT POUR LE PARTICULIER

AUTO, HABITATION,
PRÉVOYANCE,
SANTÉ,
ÉPARGNE,
RETRAITE,
NAVIGATION DE PLAISANCE

TOUT POUR L'ENTREPRISE

RETRAITE,
PRÉVOYANCE GROUPE
TRANSPORTS
ET MARCHANDISES

Claude ANSELM
89, route de la Wantzenau
STRASBOURG
ROBERTSAU
Tél. 03 88 31 58 54



GARAGE WENDLING

2 spécialistes à votre écoute pour un service unique

Carrosserie

TOLERIE - PEINTURE

Agréée
par de nombreuses
mutuelles
et compagnies
d'assurances.

Devis gratuits et
sans rendez-vous.



Mécanique

**ENTRETIEN RÉPARATIONS -
ÉLECTRICITÉ AUTOMOBILE**



PEUGEOT
Vente véhicules
neufs et occasions
du réseau de la marque.

La confiance, ça se mérite !

3, rue Charles de Foucauld - 67000 STRASBOURG - Tél. 03 88 31 00 13 - Fax. 03 88 31 83 19

CORDONNERIE CLAUDE

- Artisan cordonnier • Spécialiste ressemelage cousu
- Rayon petite maroquinerie
- Produits d'entretien et accessoires chaussures
- Tampons et cartes de visite • Gravures

Du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h - Samedi de 8h à 12h30
3, rue du Chevalier Robert - 67000 STRASBOURG-ROBERTSAU - Tél./Fax: 03 88 31 44 06

MAUVAISE ODEUR :

**Appelez ODEURS CUS
au 03 88 43 63 87**

HALTE À L'AUGMENTATION DE LA POLLUTION ET AUX RISQUES INDUSTRIELS DANS L'ESPACE STRASBOURG / KEHL

LA CENTRALE THERMIQUE DE BIOMASSE DE KEHL SE TRANSFORME EN USINE D'INCINÉRATION DE DÉCHETS TOUT EN NE RESPECTANT PAS LA RÉGLEMENTATION DE CETTE CATÉGORIE DE CENTRALES.

Sans attendre les conclusions de l'enquête publique française qui était ouverte du 15 juin au 16 juillet, le Regierungspräsidium de Fribourg a donné le 24 juin 2004 l'autorisation à la centrale thermique de Kehl (HKW) qui fonctionne à la biomasse, de brûler des bois des catégories A III et A IV pollués par des plastiques, des vernis, des colles, des goudrons etc., donc émettant des polluants tels que dioxines, plomb, mercure, etc. Cela au motif que HKW a présenté un dossier juridiquement valable et se prêtera à des contrôles très stricts.

Dès la demande initiale de 2003 les associations allemandes et françaises pour la défense de l'environnement et la ville de Kehl se sont opposées à ce projet.

En octobre 2003 l'entreprise est contrainte de retirer son projet pour modification, suite à des contradictions liées aux quantités de combustible.

Lors de la deuxième enquête publique allemande les objections ont été réitérées par les associations et les villes de Kehl et de Strasbourg.

L'ADIR en tant qu'association fédérée à Alsace Nature est intervenue lors du débat public.

Dès que notre association a été informée de l'intention du Regierungspräsidium de donner un avis favorable à la demande de HKW sans attendre les conclusions de l'enquête publique française, elle en a alerté par un communiqué, la presse et les pouvoirs publics français et européens en s'insurgeant que quelques jours après les élections européennes on mettait à mal la réglementation et la coordination européenne.

L'ADIR est consternée qu'une fois de plus ce sont des considérations économiques qui ont prévalu dans cette affaire au détriment de la santé des citoyens (la préfecture de Fribourg ne souhaitant pas pénaliser HKW, car après le 28 juin 2004 ce dernier n'aurait plus pu faire valoir ses droits à subvention).

PORT AUX PÉTROLES

La municipalité de Strasbourg a donné un avis favorable à la demande présentée par la Société SRRHU (Société de Récupération et de Régénération des Huiles Usagées), en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une nouvelle plate-forme de transit d'huiles usagées au Port aux Pétroles.

La SRRHU envisage de déménager son installation située actuellement sur le site de BOLORE ENERGIE sur une partie de l'ancien site ESSO. Il est envisagé de construire une plate-forme composée de :

- 6 cuves aériennes de 60 m³ pour le stockage d'huiles usagées

- 1 cuve aérienne de 60 m³ pour le stockage de liquides de refroidissement
- 1 cuve aérienne de 60 m³ pour le stockage des mélanges eau / hydrocarbures.

La municipalité de Strasbourg considérant qu'il ne s'agit que d'une extension mineure et d'une activité pour laquelle le danger d'accident est limité, a donné lors du Conseil municipal de mai 2004 un avis favorable assorti de conditions de sécurité.

Lors d'une réunion de concertation organisée par l'adjoint de quartier Yves Le Tallec en présence de l'adjoint Hugues Geiger, un représentant de l'entreprise a présenté le projet au président du S3PI et aux représentants de l'ADIR, de l'ASSER et au bureau du Conseil de quartier. Les représentants des associations ont exprimé leur hostilité à cette implantation.

L'ADIR, qui milite de longue date pour un démenagement progressif de toutes les activités polluantes ou potentiellement dangereuses du Port aux Pétroles a, dans le cadre de l'enquête publique, formulé des observations. Ci-après, en résumé, les points développés :

- la mauvaise utilisation de la zone portuaire et l'économie globale
- la circulation urbaine
- les risques industriels
- l'avis de la population environnante.

CLASSEMENT EN RÉSERVE NATURELLE DE LA FORÊT DU NEUDORF ET DU BOIS D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Lancé en 1992, il y a plus de dix ans, le projet de classement en réserve naturelle des forêts périurbaines de Strasbourg, pour la partie Neudorf, a été soumis à enquête publique.

Considérant que les forêts périurbaines de la communauté urbaine de Strasbourg doivent être protégées, l'ADIR se devait de donner lors de cette enquête un avis éminemment favorable pour les raisons suivantes :

1. LEURS PARTICULARITÉS

- ces forêts sont des reliques de la forêt alluviale qui bordait le Rhin et dont la destruction à 85% résulte des travaux de correction et d'aménagement du Rhin, du mode de production de bois d'œuvres et du suréquipement de la bande rhénane en zones d'activité. Ces forêts représentent une rareté dans le paysage européen.
- en tant qu'élément du système alluvial, elles participent à la régulation des crues et plus généralement en tant que zone humide à la régulation de l'hydraulicité du fleuve.
- leur protection et la restauration des écosystèmes alluviaux leur permettraient de jouer leur rôle de protection de la nappe phréatique rhénane.

2. LEURS VOCATIONS

2.1. Une fonction biologique et sanitaire

Cette fonction est particulièrement efficace s'agissant d'une forêt mélangée, dense, à feuilles caducifoliées, aux portes d'une agglomération

de 450 000 habitants ; l'action sanitaire de ce milieu est particulièrement significative :

- dans le dépoussiérage de l'air et sa régénération
- dans l'atténuation des nuisances sonores
- dans la régulation des pluies, la régénération des eaux de surface et la protection des eaux phréatiques.

2.2. Une vocation culturelle et scientifique

L'exceptionnel équilibre découlant de l'association des animaux et des végétaux dans le milieu biologique que forment ces forêts est dû au milieu hérité de la forêt subtropicale qui existait au tertiaire. Le milieu compte une flore exceptionnellement diversifiée qui est inégalée en Europe (on y trouve pas moins de 50 espèces d'essences ligneuses et 8 types de lianes), une faune nombreuse (la diversité de la flore offre un grand choix de niches écologiques) et un réseau hydrographique étonnant qui rappelle par sa densité et sa configuration celui des forêts fluviales tropicales.

2.3. Une vocation sociale et d'accueil

Les forêts périurbaines ont une vocation sociale et d'accueil en tant que zone de loisir.

Des aménagements d'équipement d'accueil tels que sentiers et circuits pédestres, pistes cyclables, pistes cavalières, parcours de santé, sentiers botaniques et de découvertes de la nature, complétés par un mobilier forestier permettent aux citadins de profiter de cet exceptionnel environnement.

Le classement en réserve naturelle permettrait :

- de préserver la tranquillité des lieux en interdisant la circulation d'engins motorisés dans certains secteurs particulièrement sensibles
- de mettre fin à un long contentieux autour de la chasse, le règlement de la réserve pourrait garantir la tranquillité et la sécurité des usagers
- de garantir la renaturation de ces forêts en évitant la plantation d'essences exogènes
- de donner des moyens pour conserver les richesses exceptionnelles que ces forêts représentent.

QU'EN EST-IL DE LA FORÊT DE LA ROBERTSAU ?

En ce qui concerne la forêt de la Robertsau le dossier n'est pas bouclé, il reste toujours en suspens du fait de l'existence de la route dite EDF construite dans les années 1970 dans le cadre de l'aménagement du barrage de Gamshaus et transformée en impasse en 1986. Figurant un temps sur les documents d'urbanisme comme "pénétrante Est" puis abandonnée en tant que telle, elle resurgit en avril 2002 lors des débats concernant le SCOTERS et lors de la problématique de l'accès à la zone SEVESO du Port aux Pétroles.

Le site intégré dans une zone natura 2000, l'ADIR et Alsace Nature militent pour l'abandon de tout projet routier en dehors de l'accès aux zones de loisir.

Le classement en réserve naturelle de la forêt de la Robertsau est impératif.

Il ne manque qu'une volonté politique claire et sans ambiguïté pour faire aboutir ce projet.

Faut-il encore attendre dix autres années ?...



La parenthèse
La librairie de la Robertsau

(Littérature classique
et contemporaine
Alsatiques
Beaux livres
...)

85, route de la Wantzenau
67000 STRASBOURG
Tél./fax : 03 88 45 76 12
librairie-la-parenthese@wanadoo.fr

E B E N I S T E R I E
DE LA
ROBERTSAU
Lucien TROMPETER

Aménagement intérieur sur mesure

- Mobilier
- Bibliothèques
- Placards
- Portes
- Plafonds
- Boiseries
- Parquets
- Cuisine

73, rue Kempf - STRASBOURG - Tél./fax 03 88 41 83 36

NOUVEAU À SCHILTIGHEIM



la Besace
MAROQUINERIE

166, ROUTE DE BISCHWILLER - SCHILTIGHEIM
Tél. : 03 88 19 93 32



H. Waldbusser
TAPISSIER DÉCORATEUR

96, Route de la Wantzenau
67000 STRASBOURG
Tél. - Fax 03 88 31 03 34

**Librairie - papeterie
Cadeaux
Loto**

**TABAC - PRESSE INTERNATIONALE
"MAG PRESSE"**

M. CAMPAGNE et sa fille

94, rue Boecklin - 67000 STRASBOURG-ROBERTSAU
Tél. : 03 88 31 47 14

Coiffure passion
Coiffure en liberté



La Tignasse

STRASBOURG-ROBERTSAU
65, rue Boecklin - ☎ 03 88 31 03 11
STRASBOURG-MONTAGNE VERTE
7, rue du Petit Marais - ☎ 03 88 76 56 96

ouvert de 9h à 19h

KERASTASE - L'OREAL PROFESSIONNEL

ARTISAN DEPUIS 1907

**DÉCORATION
MEUBLES JUNG CUISINES**
S.A.R.L.

Maitre tapissier décorateur - Meilleur Ouvrier de France
Ebénisterie - Tenture murale - Moquette - Rideaux - Literie
Meubles rembourrés - Salons tous styles - Cuisines, buffets + éléments

CONCEPTION - CRÉATION

Visitez notre exposition permanente

74-76 rue Boecklin 67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 31 03 71 - Fax 03 88 31 23 83



**Les plaisirs
de la table**
TRAITEUR

TRAITEUR LEDIG@aol.com

79, rue Boecklin
67000 STRASBOURG-ROBERTSAU
Tél./Fax : 03 88 31 43 87

Démocratie participative

CONSEIL DE QUARTIER - UNE PANTALONNADE

Pas d'élections au printemps, ni en automne.

La municipalité ne respecte pas la charte des conseils de quartier qu'elle a établie.

La municipalité avait promis de mener "une réflexion avec l'ensemble des acteurs locaux concernés", mais a arrêté sans concertation un nouveau mode de fonctionnement et impose une nouvelle charte. L'ensemble du dispositif, restrictif et imprécis, marque un net retour en arrière et ne répond pas aux critiques et aux souhaits des citoyens et des associations.

Historique

Le Conseil Municipal de Strasbourg a, en application de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, par une délibération du 21 octobre 2002, créé 16 Conseils de quartier strasbourgeois.

L'exécutif municipal a, dans une charte octroyée, fixé le cadre dans lequel ces Conseils de quartier sont appelés à fonctionner pour conduire à l'expression d'une citoyenneté locale, au service des habitants.

Cette charte stipule notamment, qu'au terme de la phase d'installation, dont la durée n'excèdera pas douze mois, une élection du Bureau sera organisée à l'occasion d'une réunion plénière constitutive convoquée par voie de presse. L'élection se déroulera, par collège, selon un scrutin plurinominal à un tour, à bulletin secret.

Les dispositifs de renouvellement des Conseils de quartiers n'ont pas été respectés.

Nous avons souligné les ambiguïtés, les imprécisions et les incohérences contenues dans la charte, nous avons dénoncé le déficit d'information et l'absence de volonté de consulter les conseils au sujet des problèmes qui se posent dans les quartiers et espérons des améliorations significatives.

Les nouveaux Conseils de quartiers sont arrivés

En guise de réponse, les Conseils de quartier seront dorénavant présidés "de droit" par l'adjoint du quartier. Le porte parole est maintenu, toujours désigné par le maire, comme simple animateur des travaux et initiateur de réunions de travail.

Le bureau est constitué par les anciens membres qui le souhaitent et l'ensemble des citoyens et associations qui avaient posé leur candidature dans les délais impartis (Cela est d'autant plus amusant quand on se souvient des déclarations de la municipalité concernant la représentativité du corps électoral qui aurait dû désigner les membres des bureaux).

Il n'existe plus de collège associatif.

Il ne subsiste qu'une réunion plénière par an.

Aucune procédure concernant le processus de décision n'y figure ; la nouvelle charte est vidée de toute substance quand à son rôle et son fonctionnement.

Nouvelle incohérence

Dans le N° 152 du 6 octobre 2004 de Strasbourg Magazine on présente les Conseils de quartier comme un interlocuteur privilégié de la ville en matière de consultation et encourage les habitants à s'inscrire dans le bureau de leur adjoint de quartier ou en contactant le 03 88 43 66 08 ou par courriel : conseil.de.quartier@cus-strasbourg.net, mais la municipalité refuse de réunir une première réunion plénière constitutive.

À LA ROBERTSAU

Bureau

En application de la nouvelle charte :

Le Conseil de quartier est présidé par l'adjoint au maire Mr Yves Le Tallec.

Le porte parole désigné est Mme Christine Langenfeld.

Autres membres du Bureau

Mmes : Annette Bealon, Chantal Dibling, Germaine Fischer, Doris Mehl, Beatrice Wolff.

Mrs : Pierre Bardet (représentant de l'ACAR), Jean Daniel Braun (représentant de l'ADIR), Hugues Botzung (représentant de l'ASSER), René Hampé, Philippe Lerval, Willy Schmidt, Robert Schiller.

(On peut remarquer que Mrs Jean Claude Dotter, ancien porte parole, Jean Chuberre, président de l'ASSER et Robert Bender-Gresse, président de l'ASRCJ n'ont pas souhaité faire partie du nouveau bureau).

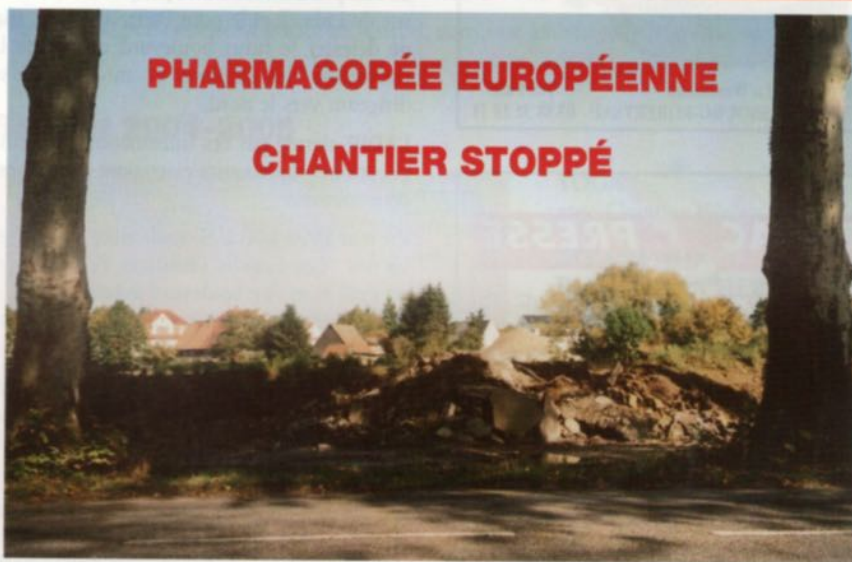
Commissions

Les membres du bureau se sont répartis en quatre commissions : Urbanisme, Déplacement, Environnement, vie du quartier.

Réunion des membres des commissions

A défaut de réunion plénière constitutive, le bureau a décidé de réunir les anciens membres des commissions du Conseil de quartier.

R.H.



Le chantier de la nouvelle Pharmacopée Européenne à l'entrée de la Robertsau a été stoppé du fait de problèmes d'ordre foncier.

La ville sans être propriétaire de l'ensemble du site a décidé, pour un prix symbolique (1500 euros) de le mettre à disposition du Conseil de l'Europe. Les propriétaires privés de quelques parcelles rejettent une offre insuffisante, une bataille juridique a été engagée, les propriétaires contestent devant le tribunal administratif la validité du permis de construire ainsi que la déclaration d'utilité publique délivrée au profit du Conseil de l'Europe.

Sans avoir la maîtrise foncière on peut s'étonner d'une telle précipitation et légèreté des pouvoirs publics... Un règlement à l'amiable est en cours.

Rappelons que l'ADIR a émis des réserves à cette implantation dans l'espace de la ceinture verte Sud entre l'Orangerie et la rue des Fleurs.

Pressing de la Robertsau

75, route de la Wantzenau
67000 STRASBOURG
ROBERTSAU

Tél. 03 88 31 18 33

Boulangerie Pâtisserie KLINGHAMMER

Philippe MATERNE

10, rue Mélanie
67000 STRASBOURG
ROBERTSAU

Tél. 03 88 31 11 22

LA MANGEOIRE

Oiseaux - Rongeurs
Graines
Accessoires



66, route de La Wantzenau
67000 STRASBOURG-ROBERTSAU
Tél./Fax: 03 88 31 10 11

TABAC PRESSE DE POURTALES

8, rue de la Brème - ROBERTSAU
à 50 m d'ATAC

NOUVEAU

ouverture en non-stop
de 7 h à 19 h
du lundi au samedi (samedi 18 h)
Dimanches et jours fériés de 8 à 12 h



LEA MODE PRÊT-À-PORTER HOMMES et DAMES

1, rue des Peupliers
STRASBOURG - Robertsau
Tél./Fax: 03 88 41 92 56

VOIES ROUTIÈRES ET LA ROBERTSAU

L'ADIR a toujours reconnu la nécessité de la plurimodalité des déplacements urbains (transports en commun, automobiles, cyclistes, piétons). Aucun de ces modes ne peut à lui seul répondre aux déplacements privés et professionnels.

Cependant l'ADIR s'est toujours prononcée pour le développement d'un transport en commun par un maillage intelligent, réfléchi et concerté de lignes de bus, de tram et de tram train. Elle est opposée à toutes mesures privilégiant le déplacement automobile, générateur de pollution et d'effet de serre.

C'est pour cette raison que l'ADIR s'est opposée aux mesures d'accompagnement du projet d'extension du tram visant à développer le réseau routier et rendant par ailleurs les lignes de tram moins attractives sans résoudre le problème de circulation automobile saturée.

Dévier une partie des véhicules circulant sur la route du Rhin - RN 4 - futur boulevard urbain vers la Robertsau, c'est apparemment l'objet d'études en cours par les services techniques de la Ville, selon une annonce faite par Madame le Maire au cours d'une réunion publique à la Chambre de Commerce de Strasbourg fin juin 2004.

Il s'agirait de réaliser une circulation souterraine à la sortie du Pont de l'Europe, à partir de l'emprise actuelle du stand Desaix, vers la rue de Lubeck et le pont Pierre Brousse, afin de délester le futur boulevard urbain de la circulation des camions et automobiles se dirigeant vers le nord.

L'ADIR alertée par ces informations a vérifié si certains documents pouvaient corroborer cette annonce.

En mai 1999 la C.U.S. avait édité des fiches voiries "Les Grands chantiers de la Voirie" où était écrit "Le boulevard urbain nord aboutit à l'écluse nord du port aux pétroles, où il rejoint le contournement est."

Le contournement est relie le port aux pétroles à la route du Rhin (RN4) ... par le quai Jacoutot et la rue du Rhin. Il écarte de l'agglomération le trafic de véhicules lourds ...

Par ailleurs un document édité dans le cadre de l'étude du Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg 2000 - 2015, n° 9 de juin 2004, Scoters, présente page 9 une carte montrant une circulation déviée de la route du Rhin vers la rue du Port du Rhin par un axe à créer et également par un second axe dénommé "contournement est", les deux nouveaux accès conduisant à la rue de Lubeck.

Si l'on ajoute à ces éléments les écrits versés au dossier de l'enquête publique pour les extensions du tramway où le maître d'ouvrage indique que le boulevard nord sera "un élément important du dispositif routier strasbourgeois" pour lequel "il convient ... de prévoir une fréquentation forte", l'ADIR s'est

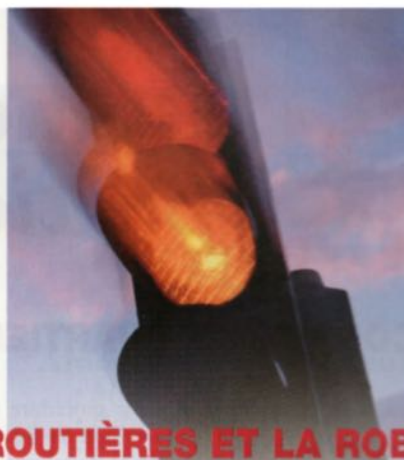
trouvée confortée dans ses préoccupations et a invité la population de la Robertsau à une réunion d'information et de débats qui s'est tenue le 21 octobre à l'Escale.

Près d'une centaine de personnes sont venues entendre les projets qui, s'ils se réalisaient, conduiraient inévitablement à l'asphyxie du quartier.

Des débats sereins entre les organisateurs et le public ont permis de constater l'inquiétude des habitants qui subissent déjà une circulation difficile dans le quartier. Les questions concernaient principalement les possibilités de réalisation de ces projets et les moyens éventuels de s'y opposer. Compte tenu des événements récents, la question des travaux déjà réalisés pour le tram et des responsabilités, notamment financières, n'a pu être évitée. Les responsables de l'ADIR ont clairement fait connaître leur position. Nous vivons dans un Etat de droit. Le Tribunal Administratif a jugé que "cette étude d'impact présente des insuffisances substantielles et, par suite, ne répond pas aux exigences des dispositions du décret du 12 octobre 1977..." que de plus "la commission d'enquête n'a pas rendu un avis motivé répondant aux exigences du code de l'expropriation." et considérant que l'arrêté portant DUP a "été pris après une procédure irrégulière, est illégal et doit être annulé", les responsabilités reposent sur ceux qui ont agi dans la précipitation, sans s'assurer, comme il est d'usage, que les voies de recours ne soient purgées.

Monsieur Le Tallec, adjoint au Maire pour la Robertsau, présent dans la salle a souhaité s'exprimer au titre de citoyen du quartier. Reprenant la position déjà exprimée par Madame le Maire de l'incompréhension quand à la décision du Tribunal Administratif, il a tenté de rassurer, apparemment en vain, les présents sur les projets routiers évoqués, une habitante lui indiquant que comme St Thomas, elle attendait de voir.

R.H. - J.D.B.



Vie associative

l'escale

CONCERT DE MUSIQUE DE CHAMBRE DONNE AU PROFIT DE L'UNAFAM

Jeudi 18 novembre à 20h30
à l'Escale 78, rue du Docteur François

Au programme :

W.A. Mozart : Quintette pour clarinette et cordes

F. Schubert : Quartettsatz

J. Brahms : Quintette pour clarinette et cordes

Frank Bunselmeyer clarinette -

Muriel Bardon et Virginie Wong, violons -

Stimuth Beyer, alto et Jan Pas, violoncelle

Entrée libre - plateau au profit de l'UNAFAM
(Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques)

Un Centre Psychothérapeutique est situé 82, rue Boecklin à la Robertsau. Il est ouvert aux personnes en souffrance psychique.

Les proches de ces malades connaissent souvent détresse, isolement et découragement.

L'un des objectifs de l'UNAFAM est d'aider l'entourage des malades à mieux vivre cette situation au quotidien en partageant l'expérience de bénévoles confrontés aux mêmes problèmes.

Contacts : UNAFAM 67 STRASBOURG,

34, rue de la Fédération

TÉL. et FAX : 03 88 65 96 40.

1^{ER} FESTIVAL ART ET NATURE



Les 19 et 20 juin 2004, l'Escale a organisé son premier festival "Art et Nature" sur 3 sites, la ferme Bussièrre, le parc de Pourtales et l'Escale avec comme objectifs généraux, l'animation du quartier vers un public diversifié et de le rendre responsable vis à vis de l'environnement et des objectifs spécifiques : initier au concept Art et Nature, créer un lien fort entre les participants et le milieu naturel, rendre le public acteur et créateur.

L'Escale et ses 6 associations partenaires ont réussi à animer et présenter sur les trois sites 32 ateliers, 9 spectacles, 2 conférences, 2 expositions et un repas.

Près de 2000 personnes ont assisté au festival, dans une ambiance de convivialité.

VOLUTES SAISON MUSICALE À L'ESCALE

Jeudi le 9 décembre 2004 à 20h30

E.F. Dall'ABACO - Concerto da chiesa en Sol mineur

J. KOETSIER - Concerto op.11 pour Tuba
Soliste Michael Cortone

EMENDELSSOHN - Symphonie pour cordes n° 8 en Ré

Jeudi le 13 janvier 2005 à 20h30

A. WEBERN - Langsamersatz

R. WAGNER - H.W. HENZE - Wesendonk -
lieder - Soliste : Marie Viroit

G. LEKEU - Adagio pour cordes

A. SCHOENBERG - Verklärte Nacht

Jeudi le 10 mars 2005 à 20h30

B. MARTINU - Partita

W.A. MOZART - Concerto pour cor KV 495
en Mib majeur - Soliste : Eliz Erkalp

Z. KODALY - Sommerabend

B. BARTOK - Divertimento

Jeudi le 12 mai 2005 à 20h30

J. SÜK - Sérénade opus 6

K. STAMITZ - Concerto pour clarinette n° 3
en Sib majeur - Soliste : Frank Bunselmeyer

A. DVORAK - Sérénade op 22 en Mi mineur

Plein tarif : 13 Euros Tarif réduit : 10 Euros
Etudiants : 6 Euros

Billetterie : caisse du soir à partir de 20h00,
Escale une semaine avant la date du concert.

SAISON 2004-2005

SPORT
DÉTENTE
CRÉATION

les stages à l'escale

saison 2004-2005

Renseignements et inscriptions à l'Escale
Centre Socio-Culturel de la Robertsau
78, rue du docteur François 67000 Strasbourg
Tél. 03 88 31 45 00 - Fax. 03 88 31 15 46

YOGA

avec Claudine Bardon

RELAXATION PAR LE TOUCHER

avec Natacha Muller

ANTI-STRESS

avec Pascale Maennlein

CAPOIERA ANGOLA

avec Erik Mensah
et un maître brésilien

THEATRE

avec Marie-José Kahn

ENLUMINURE

avec Aline Falco

BABY GYM

avec Pascale Maennlein

TAEKWONDO avec Frédéric Schmidt

GYM DOS avec Evelyne Greiner

CUISINE ITALIENNE avec Giulietta Paolone

SALSA - ROCK avec M. et Mme Leroux

REMISE EN FORME - PREPARATION AU SKI avec Pascale Maennlein

ALSACE CULTURE ET PATRIMOINE

L'Association Alsace Culture et Patrimoine organise pour la saison 2004/2005 un cycle de conférences :

"Introduction à l'histoire de l'art"
par Suzanne BRAUN, docteur en Histoire de l'Art.

A la Robertsau les conférences ont lieu les mardis de 18h45 à 20h15 au foyer Mélanie (derrière la Bibliothèque Municipale) 4, rue Mélanie

Mardi 7 décembre 2004

LES ROIS MAGES

Buffet festif

Mardi 11 janvier 2005

L'ART ROMAIN



Murbach, Haut-Rhin.

© Jacques Hampé

Mardi 8 février 2005

LES GRANDES CATHEDRALES GOTHIQUES

Mardi 1 mars 2005

LE JUGEMENT DERNIER ET SES REPRESENTATIONS DANS L'ART

Mardi 5 avril 2005

LE CLASSICISME FRANCAIS

Mardi 3 mai 2005

LE ROMANTISME

Mardi 7 juin 2005

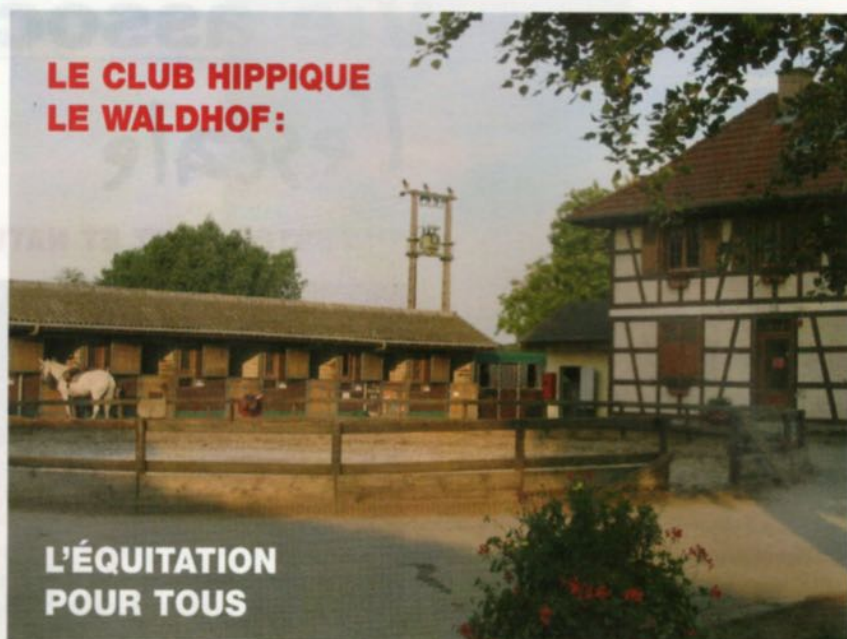
L'ART DU XIX^e SIECLE

Tarif de conférences :

membres 5 euros,
non membres 6,50 euros
Pour tous renseignements,
tél. : 03 88 77 94 23.

**BRAVO ET MERCI
À L'ORCHESTRE D'HARMONIE CAECILIA
ET SON CHEF
POUR LE CONCERT DU 7 NOVEMBRE.**

LE CLUB HIPPIQUE LE WALDHOF:



L'ÉQUITATION POUR TOUS

Savez-vous qu'à 10 minutes à peine du centre ville de Strasbourg, sur la route de La Wantzenau, existe un cadre unique pour découvrir l'équitation ?

Le club hippique Le Waldhof, situé en lisière de la forêt de la Robertsau, a tout pour séduire les passionnés de chevaux et d'équitation. Dès 4 ans et sans aucune limite d'âge, que ce soit pour pratiquer une équitation dite de loisir ou pour vous adonner aux joies de la compétition, Le Waldhof répondra sans aucun doute à vos attentes.

Autour du directeur du club, Jean-Jacques Lanois, une équipe composée de 2 monitrices diplômées d'Etat, 2 élèves monitrices en formation, 4 palefreniers et 2 secrétaires vous accueille tous les jours de l'année et vous propose un large choix d'activités équestres qui feront le bonheur de chacun : baby-poney pour les plus petits à partir de 4 ans, CSO, dressage, et Concours Complet d'Equitation pour les compétiteurs, TREC et Equifun pour les amateurs de disciplines nouvelles, passage des examens fédéraux (Galops 1 à 7) pour les studieux et randonnée pour les inconditionnels de nature et de grands espaces !

Des stages pour découvrir l'équitation

Venez découvrir le club. Vous pourrez également vous restaurer sur place, au Havana Horse Café où Manu et son équipe vous accueilleront avec plaisir et vous prépareront de bons petits plats...

La Fête de Noël du club sera également l'occasion de ravir petits et grands : démonstrations et spectacles seront au programme du dimanche 12 décembre à partir de 14h30... Une belle fête, à ne pas manquer !

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à téléphoner au club : 03 88 96 60 57.



IMMOBILIERE DE LA ROBERTSAU

2, rue du Général Lejeune
67000 STRASBOURG

angle route de la Wantzenau, avant la clinique St Anne

Le spécialiste de votre quartier.

Achat - Vente - Location

Tél : 03 88 45 87 77 - www.immo-robertsau.com

Norbert le Tapissier

Les tissus, on les choisit avec amour.



Les tissus, on les choisit avec soin et amour, comme s'il s'agissait d'amis. Parmi les plus grands éditeurs tels : Création Baumann, Zimmer & Rohde, Sahco Hesslein, Nobilis, Lelièvre, Kenzo, Métaphores. Toute la vie n'en dépend pas certes, mais il est déterminant pour une grande part à la beauté et l'harmonie de votre intérieur.

Norbert le Tapissier
8 rue Brème
67000 STRASBOURG ROBERTSAU
<http://www.norbertletapissier.com>
Mail: info@norbertletapissier.com
Tél: 03 88 31 66 11
Portable: 06 61 74 64 83

Restaurant



Ouvert tous les jours
sauf le lundi

HAVANA

Horse-Café

- Tartes flambées et pizzas
- Spécialités savoyardes
- Grillades
- Poissons

Tél. : 03 88 96 67 45

Club House du Waldhof - 67610 La Wantzenau

Au Délice à l'Ancienne



J. Walter - G. Quartieri

Artisan Boulanger
Pâtissier - Chocolatier
Glacier - Confiseur

93, route de la Wantzenau - 67000 Strasbourg-Robertsau
Téléphone 03 88 31 02 06

Des idées cadeaux...

une gamme d'appareils de grandes
marques *pour le plaisir d'offrir*

ÉLECTRICITÉ

ÉLECTRO
MÉNAGER

HIFI

TÉLÉ - VIDÉO

LUMINAIRES

INSTALLATIONS

ÉLECTRIQUES



SANDRIN

17, rue Mélanie

67000 STRASBOURG ROBERTSAU

Tél. 03 88 45 85 40 + - Fax. 03 88 45 85 44



RENAULT ROBERTSAU

GARAGE WERNERT (AGENT)

67, rue Boecklin - 67000 STRASBOURG

Tél. 03 88 31 11 25 - Fax. 03 88 41 83 57

FACE À LA POSTE

Vente neuf et occasion
Réparations toutes marques
Mécanique - Carrosserie
Travaux rapides sans RDV
Dépannages





**Bien dans
la vie...**

... bien dans notre Bancassurance

Vous voulez disposer de tous les produits et services de la banque et de l'assurance. Vous préférez vous adresser à un interlocuteur unique qui connaît bien vos besoins et votre situation. Vous avez envie de bénéficier de taux de crédit avantageux, de tarifs adaptés et d'avantages fiscaux ...

Au Crédit Mutuel, nous faisons tout pour que vous vous sentiez bien dans la Bancassurance et encore mieux dans la vie.

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.fr

► N° Indigo 0 825 01 02 02

0,15 € TTC/MN

Crédit Mutuel Robertsau/Cité de l'Ill

Siège : 75, rue Bœcklin – 67000 Strasbourg – Fax : 03 88 45 73 11

Agence : 115, route de La Wantzenau – 67000 Strasbourg – Fax : 03 88 31 52 75

Tél. : 0820 820 427* – E-mail : 01006@cmcee.creditmutuel.fr



**Bien dans
la vie...**

... bien dans notre Bancassurance

Vous voulez disposer de tous les produits et services de la banque et de l'assurance. Vous préférez vous adresser à un interlocuteur unique qui connaît bien vos besoins et votre situation. Vous avez envie de bénéficier de taux de crédit avantageux, de tarifs adaptés et d'avantages fiscaux ...

Au Crédit Mutuel, nous faisons tout pour que vous vous sentiez bien dans la Bancassurance et encore mieux dans la vie.

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.fr

N° Indigo 0 825 01 02 02

0,15 € TTC/MN

Crédit Mutuel Robertsau/Cité de l'III

Siège : 75, rue Bœcklin – 67000 Strasbourg – Fax : 03 88 45 73 11

Agence : 115, route de La Wantzenau – 67000 Strasbourg – Fax : 03 88 31 52 75

Tél. : 0820 820 427* – E-mail : 01006@cmcee.creditmutuel.fr